

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 09/10/2024 - 4658 - 1968 B 00035 - 775 574 213 - AAF France

ORDONNANCE

ERIC GEKLE

Nous, Président du Tribunal de commerce d'Evreux

Assisté de Me Bourcier de Junnemann, greffier

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société **AAF FRANCE**

à bénéficier d'un délai supplémentaire de six (6) mois pour organiser dans les conditions légales l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les associés de la société AAF FRANCE devront statuer au plus tard le 31 mars 2025.

Fait à Evreux

Le Date de la signature électronique par le juge